



Institut de Formation
en Soins Infirmiers et Aides-soignants
Communauté Le Creusot / Montceau-les-Mines

Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION CANDIDATS PARCOURSUP 2025

Promotion 2025-2028

Date limite de dépôt du dossier, le 06 août 2025

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE/MARITAL :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité sociale :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

Adresse mail :@.....

N° INE :

Personnes à prévenir en cas d'urgence (à remplir obligatoirement) :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Autres informations :

Titulaire du baccalauréat : oui ☐ non ☐

Si oui lequel :.....

Diplôme de l'enseignement supérieur : oui ☐ non ☐

Si oui lequel :.....

.....

Autres diplômes : oui ☐ non ☐

Si oui lequel/lesquels :.....

.....

Titulaire de Permis B : oui ☐ non ☐

Véhicule à disposition : oui ☐ non ☐

Situation de handicap : oui ☐ non ☐

Si « oui » fournir le justificatif MDPH

STATUT AVANT D'ENTRER EN IFSI

Etudiant : oui ☐ non ☐

Si « oui » fournir la copie de votre dernier diplôme obtenu et votre dernier certificat de scolarité

Demandeur d'emploi : oui ☐ non ☐

Si « oui » fournir photocopie de l'ouverture de droit et de notification France Travail

Salarié : oui ☐ non ☐

Nom et adresse de l'employeur : ☐ CDD ☐ CDI

.....

.....

.....

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A Le

SIGNATURE du CANDIDAT :

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier avant le 06/08/25

- ☐ La fiche d'inscription remplie et signée
- ☐ Une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé
- ☐ Une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité
(Uniquement Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- ☐ La photocopie du/des diplôme(s), certificat etc...)
- ☐ Un chèque de 178 euros correspondant aux droits d'inscription établi à l'ordre suivant :
REGIE MIXTE IFSI COMMUNAUTAIRE
Au dos du chèque, inscrire « vos nom et prénom »
- ☐ Photocopie de votre inscription à France Travail pour les demandeurs d'emploi uniquement
- ☐ Un justificatif de prise en charge financière, s'il y a lieu, par : Etablissement, TRANSITION PRO, ANFH, FRANCE TRAVAIL ...
- ☐ Le cas échéant, justificatif de reconnaissance de handicap par la MDPH

SI ENVOI PAR MAIL :

Les documents doivent être scannés individuellement, en format PDF.

Ne pas les envoyer en format photo

SI ENVOI PAR VOIE POSTALE :

IFSI CCM – CENTRE HOSPITALIER – 71300 MONTCEAU-LES-MINES

INFORMATIONS DIVERSES

* Les droits d'inscription

L'inscription définitive est soumise au règlement des frais d'inscription, ils sont valables pour une année scolaire et sont redevables chaque année.

Ils sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur et sont exigibles à chaque nouvelle inscription. Pour l'année 2025/2026 : 178 €

En cas de désistement, l'argent encaissé reste acquis à l'institut.

* Demande de Bourses

Les demandes de bourses sont à faire sur le site du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : www.bourgognefranchecomte.fr à partir du 26 mai 2025.

Le dossier est à transmettre directement, par l'étudiant, à la Région par voie postale.

* La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vous devez **obligatoirement** vous acquitter de la CVEC (105 €uros) afin de nous fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC au premier jour de la rentrée au plus tard.

Il s'agit d'un préalable à l'inscription et l'attestation n'est valable que pour une année universitaire.

Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Attention : Les demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle (financement employeur) ne sont pas concernés par la CVEC : **aucune démarche à faire.**

*** Les étudiants boursiers**

Les étudiants boursiers pourront demander le remboursement de la CVEC, auprès du CROUS, avec un justificatif.

Les droits d'inscription, de 178 € seront remboursés aux étudiants boursiers après avis de la commission des bourses.

*** Les terrains de stage s'étendent dans un rayon de 50 kms autour de Montceau-les-Mines. Un moyen de transport est donc indispensable.**

*** Un ordinateur personnel et une connexion à distance sont également indispensables. L'IFSI peut vous prêter un ordinateur sur demande durant toute votre formation, moyennant une caution.**

*** Modalités d'octroi de dispenses d'unités d'enseignement**

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« Article 7 - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Article 8 – Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- la copie d'une pièce d'identité ;
- le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) ;
- le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers. »

Pour information, la répartition des Unités d'Enseignement des semestres 1 et 2 :

<u>Semestre 1</u>	<u>Semestre 2</u>
UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie
UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie	UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale	UE 2.3.S2 santé, maladie, handicap, accidents de la vie
UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène	UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques
UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques	UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions	UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers
UE 2.4.S1 Processus traumatiques	UE 4.2.S2 Soins relationnels
UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	UE 4.3.S2 Soins d'urgence
UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien être	UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens)	UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques
UE 5.8.S1 Stage Prof. (5 Sem)	UE 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique
UE 6.1.S1 Méthodes de travail et TIC	UE 5.8.S2 Stage Prof. (10 Sem)
UE 6.2.S1 Anglais	UE 6.2.S2 Anglais

Institut de formations Montceau-Le Creusot 	DEMANDE DE DISPENSES D'UNITES D'ENSEIGNEMENT OU DE SEMESTRE	FOR-429
		Version : 1
		MAJ : 11-06-2024

Ces demandes seront étudiées lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à l'aide de critères élaborés par l'équipe pédagogique de l'IFSI CCM (FOR-425).

Références :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'Arrêté du 13 décembre 2018 :

« **Article 7** - Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur de l'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

« **Article 8** - Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) ;
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers ;

NOM de naissance :

NOM marital :

Prénom :

Titulaire du/des diplômes suivants :

-
-

Demande la dispense des unités d'enseignement (n° + intitulé) : (liste fourni dans le dossier d'inscription)

-
-
-
-

Pièces à joindre à la demande (selon la situation) :

- ☐ Ce formulaire de dispense complété et signé
- ☐ La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☐ La photocopie du/des diplôme(s) *(en cas d'accord l'original sera à présenter)*
- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- ☐ Le/les certificat(s) du/des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- ☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Dossier complet à rendre impérativement avant le 20/08/2025

Fait à : Le :

Signature :

A prévoir pour la journée de pré-rentrée – Le Mercredi 27 août 2025

- ☐ Votre dossier médical COMPLET (certificat médical d'aptitude du médecin agréé, compte-rendu de radio pulmonaire, passeport santé* renseigné et signé par votre médecin traitant)



La couverture vaccinale prévoit deux injections de vaccin ENGERIX B 20 microgrammes/1ml à un mois d'intervalle, la deuxième au plus tard fin septembre.

- ☐ 2 photos d'identité récentes
- ☐ Une photocopie de votre carte vitale
- ☐ 2 RIB à votre nom
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Attestation d'acquittement de la CVEC (sauf pour les demandeurs d'emplois inscrits à France Travail et les étudiants en promotion professionnelle)
- ☐ Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers :
 - Attestation DELF B2 ou DALF B2 www.france-education-international.fr
 - Carte de séjour en cours de validité
 - Coursus des études suivies
 - Traduction assermentée des diplômes obtenus
 - Document ENIC-NARIC www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes

Frais liés directement à la scolarité

- ☐ Chèque : 20 € (Participation AFGSU)
- ☐ Chèque de caution : 50 € (Bibliothèque)
- ☐ Chèque de caution : 100 € (Prêt des tenues professionnelles)

Pour information : Vous recevrez un courrier de pré-rentrée à partir du 12 août 2025, vous informant des modalités de cette journée, ainsi que le listing des documents à nous apporter.

* N.B : Le passeport santé est à télécharger sur notre site internet.